fr

Press release | 25.11.2009

OGM

José Bové et les onze faucheurs volontaires de Lugos condamnés en appel

La Cour d'Appel de Bordeaux vient de rendre son verdict en ce qui concerne l'affaire de Lugos. Elle vient de renforcer la condamnation de José Bové. Ce dernier a été condamné à 1 an de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve et 12 000 euros d'amende. Les condamnations des onze autres faucheurs volontaires ayant été confirmées.

L'absence pendant plus de six ans de transposition de la directive européenne sur les OGM par la France a laissé le champs libre à une contamination rampante. Essais illégaux en plein champs, cultures transgéniques, sans précaution, ont multiplié les cas de pollutions génétiques tout en portant une atteinte grave à la biodiversité. Les consommateurs se sont vu peu à peu dans l'incapacité de se nourrir sans OGM.

Cette situation a engendré une très forte mobilisation animée par des citoyens, des élus, des paysans et des consommateurs. Dix années de lutte non violente et de désobéissance civile, dont l'action de Lugos, ont permis d'obtenir la mise en place d'un moratoire en France, comme dans d'autres pays de l'Union. Ces actions ont également poussé le gouvernement français à faire voter, en juin 2008, une loi imparfaite sur les OGM. Cette législation à cependant suffit à permettre l'arrêt total des cultures transgéniques en 2008 et 2009.

Selon **Daniel Cohn-Bendit**, Co-Président du groupe des Verts/ALE, ***" José Bové et les onze faucheurs volontaires de Lugos sont des lanceurs d'alertes, pas des délinquants. Compte tenu de l'activation de la clause européenne de sauvegarde sur les OGM voulue par la France, cette condamnation est hors sujet ".***

Pour **Eva Joly**, Députée européenne d'Europe Ecologie,***" on ne peut que s'étonner d'une amende si lourde pour des actions qui relèvent de l'acte militant. Alors que la France a depuis suspendu la culture du maïs génétiquement modifié Bt, que l'Allemagne a purement et simplement interdit sa culture invoquant légitimement le principe de précaution, ce jugement apparaît anachronique. A moins qu'il ne s'agisse là encore d'un avertissement à tous ceux qui souhaitent s'investir dans la vie de la cité. Faucheurs volontaires, associatifs ou citoyens venant en aide aux migrants ou refusant le fichage électronique, tous sont susceptibles d'être condamnés lourdement pour l'expression de leurs idées. Même lorsque l'histoire et l'opinion publique leur donnent pourtant pleinement raison ".***

Catherine Grèze, députée européenne Europe Ecologie, du Sud-Ouest, déplore que ***" José et ses onze camarades soient condamnés pour avoir eu raison trop tôt en France et en Europe, et rappelé à cette occasion son soutien aux actions de désobéissance civile lorsque le débat démocratique est empêché ".***

Le groupe des Verts/ALE apporte son soutien total à José Bové et appelle l'Union Européenne à interdire la culture et les importations d'OGM dans l'ensemble des pays de l'Union.

Recommended

Opinion

© Christian Kaufmann



Healthy food starts with healthy farming. Europe must …

04.11.2026

Study



PFAS levels in Europeans

01.10.2026

Press release

Hopfphotography



[From lab to fork without anyone’s knowledge]

17.06.2026

Press release

EasyBuy4u



[‘Veggie burger’ law fuels culture war at expense of fa…]

16.06.2026

Responsible MEPs



Eva Joly

Member

Please share

- E-Mail